

## DECISION N° 2025-04

### Objet de la décision : VALIDATION DES PROPOSITIONS DU CPS

Le chef de l'Institut Régional de Formation IRF-AMLASUD

Vu le Code de l'Education, et notamment dans ses articles L.452-1 et L.452-5 ;

Vu la délibération n° 08/2023 concernant les principes applicables à la fixation des tarifs applicables dans les Instituts Régionaux de Formation placés en gestion directe

Vu la délibération n° 09/2023 sur les modalités financières de participation des établissements partenaires

Vu la décision n° 1074 portant délégation de pouvoir en faveur du chef de l'IRF Française STURBAUT

Vu la note n° 1327 du 13 décembre 2022 sur les missions et les attributions des IRF dans le cadre du développement du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger

Vu la proposition du CAAF en date de séance du 27 mars 2025;

### DECIDE

Article 1 : Le CAAF valide à l'unanimité les propositions du CPS qui s'est réuni le mercredi 26 mars 2025 :

- 32 AFZ validées sur Athéna.
- Suppression des formations qui ont moins de 8 inscrits
- Parmi les 46 dans le 1er degré, 30 dans le 2nd degré, la plus grande partie est faite dans les propres établissements
- Approbation d'une AFE inter établissements pour former les collègues des sections brésiliennes de Rio et de São Paulo qui ferait déplacer trois collègues de São Paulo à Rio. Ce qui était une demande de l'UPR
- Une AFZ à Santiago propose d'inviter les collègues de Viña et de Concepción. Ce serait alors une formation inter-établissement. Prise en charge des déplacements par l'IRF
- Eviter l'assistance perlée sur les formations, une organisation en modules pourrait réduire l'impact sur les cours.
- Rappeler aux CE que lors des inscriptions au stage, il est impératif d'attribuer un ordre de priorité à chaque stagiaire afin de la sélection. S'il y a une sélection à faire

Vote pour : 6    Votre contre : 0    Abstention : 0

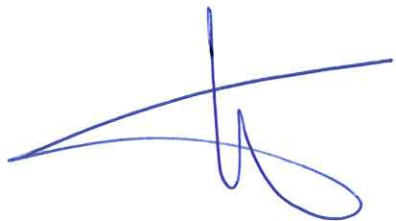
Institut Régional de Formation AMLASUD

Ramsay 2131  
Buenos Aires-Argentine

Article 2 : Cette décision fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement d'accueil de l'IRF.

Fait à Buenos Aires, le 27 mars 2025

La Cheffe de l'IRF,  
Ordonnateur secondaire,  
Françoise Sturbaut



Le président du CAAF  
Regis Raufast

